

Seance du 29 Juin 1946

L'an mil neuf cent quarante-six, le vingt-neuf juin
à vingt une heures, le Conseil Municipal de Montjéan,
régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel d'as-
semblée, sous la présidence de M. Jean Géant, Maire.

Etaient présents : M. M. Battu, Joubielle, Talazac,
Cartier, Bordes, Ferri, M^m Leithan, Recut, Joubie, Fabre,
Saint, Blanquet. M^m Fiocco, Grégo, Dufot.

Absents : M. M. Gouarne, Maylin, Adoue, M^m Castel, M.
Sandine, Verdiere.

Lecture est faite du R.V. de la dernière séance qui a été adopté.

Ordre du jour:

- 1° Électrification des écarts,
- 2° Pétition au sujet des Vieilles Halles,
- 3° Lettre de M. Lory
- 4° Réponse ministérielle (subvention matérielle incendie)
- 5° Traitements du personnel.
- 6° Plan du cimetière
- 7° Questions diverses
- 8° Demandes d'assistance

Électrification des écarts.

Le Maire donne lecture de la lettre du M. le Trifet N° 3536 du 11 Juin 1946 en réponse à celle du 11 Mai 1946, l'avisant que "par courrier de ce jour, M. le Ministre de l'Agriculture l'informe qu'il fait actuellement instruire la demande formulée en vue d'obtenir le concours du Service du Génie Rural pour l'étude d'un projet d'électrification des écarts.

Il donne ensuite lecture de la délibération qui doit être transmise à M. le Trifet relative à la constitution du "Syndicat intercommunal de la région de Montjean pour la distribution d'eau potable" dont il a été question dans la séance du 10 Avril dernier.

M. M. Blazac et Ferre ont été désignés à l'unanimité comme délégués communaux.

Communication est faite d'une pétition adressée par le Bati. Tanto du quartier de la Vieille Halle par laquelle ils demandent l'enlèvement des décombres en invoquant que ces ruines nuisent à l'esthétique de la Ville et donc une atteinte à la santé de tous et un préjudice certain pour le commerce local.

M. le Trifet, ajoute l'adjoint, a en mains une lettre ainsi concue "J'ai lu votre note en date du 20 Mars 1946 (N° 621) vous m'avez fait connaître que M. le Ministre de l'Education nationale a donné son approbation à l'exécution d'un devis ayant pour objet la reconstruction de la V. Halle et qu'il a décidé de demander à notre municipalité d'y participer pour une somme de 2.144 000 francs.

"J'ai lu également l'annonce que par elle participation est impossible. La Ville doit faire face, immédiatement, à des nécessités considérables dont le but unique est la contribution à la santé publique. Je veux publier."

"Il s'agit en effet:

- 1° de la réfection du réseau d'alimentation d'eau potable avec extension des canalisations aux quartiers non en service,
- 2° de l'aménagement du "Découpi" ruisseau infest qui traverse la Ville et constitue un véritable祸 for le riverain et une source d'infection pour l'agglomération urbaine,
- 3° de travaux d'eau et d'hygiène qui doivent être effectués en même temps

"que les précédents et qui en constituent la complément inédisponible".

Cette lecture terminée, M. le Maire dit que M. le Gérant, communiqua à un lett. identique à celle adressé à la Municipalité, demanda être faire valoir au Directeur de la place et de faire voter par l'Assemblée le crédit, mais ai ces termes précis. - M. le Gérant fit part de cette volonté au M. le Gérant qui fixera la contribution de la Direction des Finances. Suite à la réponse rédigée par M. le Gérant, il fut fait pour M. le Gérant.

Après discussion, les Membres présents déclarent la contribution au budget de la direction financière au taux que se fait.

Cet administré demande l'autorisation de reprendre un bâti dans son immeuble placé la Halle... Celle-ci toutefois, en principe, accepté sous réserve de sa conformité aux règlements de police en vigueur.

Ce décret est donné l'heure d'une lettre de M. le Gérant informant que, jusqu'au moment, la contribution financière que l'administration municipale nous est pas accordée. ... L'achat de la machine à broyer aussi bien et le crédit de 1000 francs au P.T. pour l'achat de fourgon dont il est question dans la note du 20.06, sera maintenu.

Le C. M. déclare faire partie des budgets préparés un crédit pour permettre l'achat de vêtements de l'apiculture (vestes & gants).
de feu).

Le Maire donne lecture du rapport établi par M. Sorbière Blajoin, Président de la Commission des Finances, en date du 21 juil. 1946, au sujet des augmentations des traitements des fonctionnaires. Cette commission a été mise en place pour mettre les salaires en harmonie avec les barèmes fixés par l'ordonnance du 17 février.

Le Personnel pourrait n'importe le rappel à date du 1/2/1945, comme la loi le prévoit, mais il a été fait par décret supplémentaire bénéficia d'un allègement à date du 4^e juil. 1946 étant donné la nouvelle augmentation très sensible du coût de la vie.

Le Président estimant que cette somme est bien fournie aurait proposé à ses collègues présents d'accorder une augmentation qui mittrait les traitements à peu près aux taux applicables en fin d'année 1945.

Noms & professions

Léopold Lion ~~comptable~~
Crouzet Leopold Gard. chompteur
Casque Félix Secrétaire de Maire
Lange J^e Marie cantonnier
Bathie Jandé (M^{me}) dactylo
Vansteene O. Employé aux affaires journal
M^{me} Gachic Femme servante M. Maternité
Morales D. Bûcheron aux Ecoles
René Lion cantonnier
Boudet (M^{me}) Prof. Anglais au C.C.
Ferran J. employé au service des eaux

| | taux actuel | taux act. 1/1/1946 |
|----------------------------|----------------------------|--------------------|
| 3500 ^x logé | 4375 ^x logé | |
| 3500 ^x non logé | 4375 ^x non logé | |
| 5760 ^x | 7200 ^x | |
| 3000 ^x logé | 3750 ^x logé | |
| 3500 ^x | 4375 ^x | |
| 140 ^x | 175 ^x | |
| 2500 ^x | 3125 ^x | |
| 800 ^x | 1000 ^x | |
| 3000 ^x | 3750 ^x | |
| 1000 ^x | 1250 ^x | |
| 2500 ^x | 3125 ^x | |

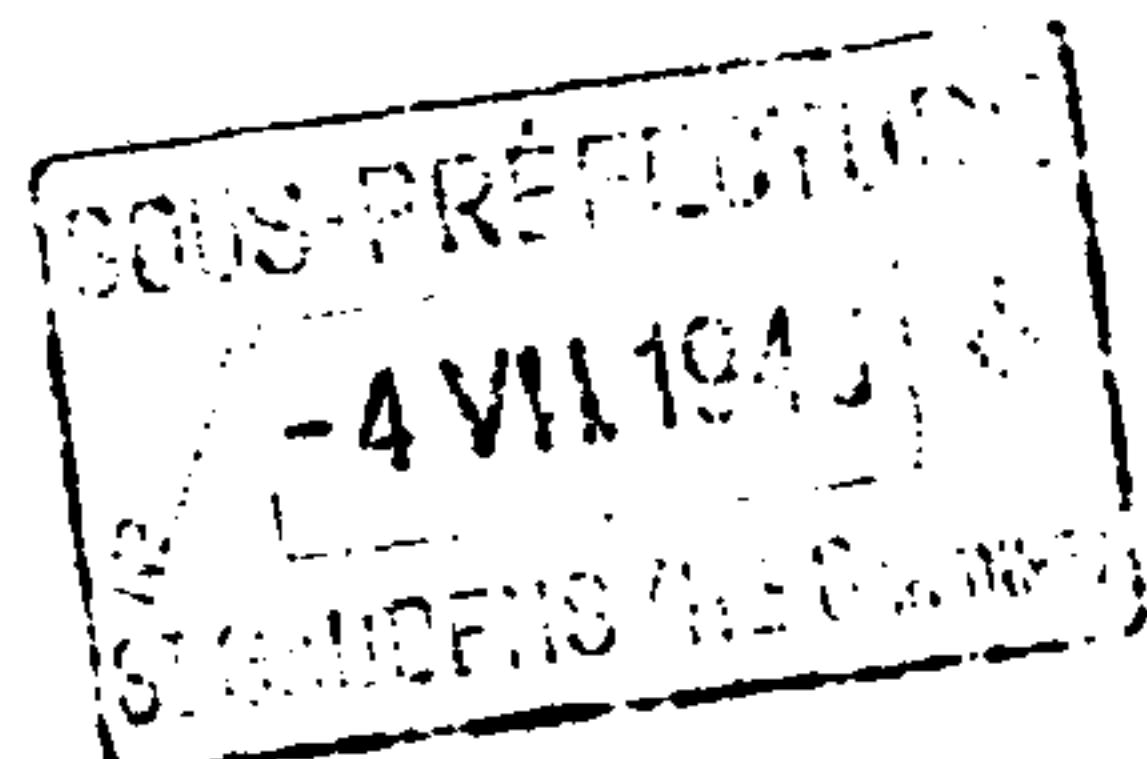
DÉPARTEMENT
de la
HAUTE-GARONNE
—
ARRONDISSEMENT
de
SAINT-GAUDENS
—
MAIRIE
de
MONTRÉJEAU

ÉTAT FRANÇAIS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 JUIN 1946

Objet de la délibération :



L'an mil neuf cent quarante — six

Le Conseil Municipal de la Commune de Montréjeau régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean GRAND, Maire.

Présents : MM. Batbie, Soubieille, Talazac, Barthéry, Bordes, Ferré, Mme Meilhaucourt, Soubie, Galan, St-Blancat, Pages, Duror, Mme Fiocco.

Absents : Mme Maylin, Gouarné, Verdier, Dandine, Mme Castel Verdier.

Le Maire donne lecture du rapport établi par M. SOUBIEILLE, adjoint et président de la Commission des Finances, en date du 21 Juin 1946, au sujet du relèvement des traitements du personnel municipal.

La dite Commission a examiné très attentivement la situation matérielle des employés communaux et a décidé de mettre les salaires en harmonie avec les barèmes fixés par l'ordonnance du 17 Février 1946.

Le Personnel ne réclame pas de rappel à compter du 1er Février 1946, comme la loi le prévoit, mais il désirerait, bénéficiant de réajustement à dater du 1er Juin 1946, étant donné la nouvelle augmentation très sensible du coût de la vie.

Le Président estimant que cette demande est bien fondée et recevable, propose à ses collègues présents d'accorder une augmentation qui mettrait les traitements à peu près aux taux applicables en Février 1946 ; ceux-ci seraient de :

| Noms et Professions | Trait actuel | Rapport 1/3/1946 |
|-----------------------------------|--------------|------------------|
| Trespaillet L. Appariteur | 5500 Logé | 4275 Logé |
| Crouzet Léopold Garde-Champêtre | 5500 Logé | 4275 Logé |
| Dasque Félix Secrétaire de Mairie | 5750 | 7000 |
| Laugé Jean-Marie Canteannier | 5000 Logé | 5750 Logé |

| Noms et professions des employés | Trait, Actuel | Trait du 1/ |
|--|---------------|-------------|
| Batbie Janette, dactylo | 3500 | 4275 |
| Vanstenne Andréé Empl.aux cartes aliment. (auxiliaire à la journée) | 140 | 175 |
| Vve Gachie Femme service Ecole Maternelle | 2500 | 3125 |
| Moralès délia "alayeuses aux écoles | 800 | 1000 |
| Rème Léon Vantonnier | 3000 | 3750 |
| Boudet(Mlle) Prof? Anglais au C. Complémentaire | 1000 | 1250 |
| Ferran Employé au Service des eaux | 2500 | 3125 |

soit une augmentation mensuelle de 715 francs: les ciels complémentaires
sont fixés sur les fonds libres de l'exercice en cours.
 Après avoir entendu l'exposé de M. le maire, l'Assemblée à
 l'unanimité des membres présents, se range à son avis et vote les
 nouveaux traitements pour le personnel communal à compter du 1^{er}
 Juin 1946, sous réserve de l'approbation de l'autorité de tutelle.

Copie conforme,

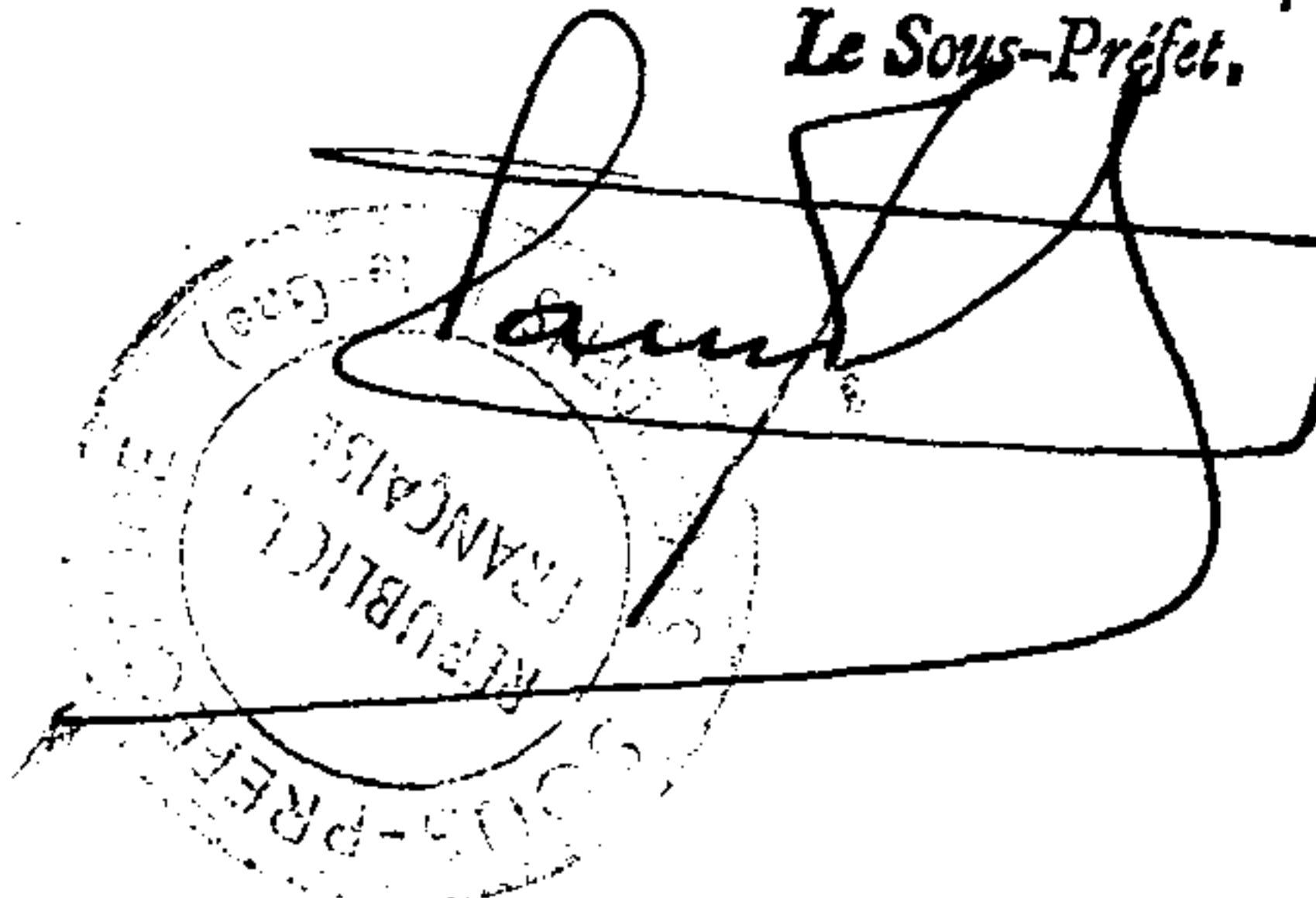
Le maire,



VU et APPROUVÉ

ST-GAUDENS, le - 7 AOUT 1946

Le Sous-Préfet.



M

Vu et approuvé,
M. Gaudens le 7.8.1946
du 1^{er} Président : Auguste Iblisibilli

Plan du cimetière

Soit une augmentation mensuelle de 7155^f, des crédits complémentaires seront prélevés sur le fonds libres de l'exercice en cours.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a rangé à l'avis du Maire de tout les nouveaux traitements à compte du 1^{er} juillet 1946, sans réserves. L'approbation de l'autorité de tutelle.

Le Maire fait ensuite observer que le plan actuel du cimetière non seulement n'est pas à jour mais contient de nombreux erreurs principalement ce qui concerne les numérotages des concessions.

Il estime qu'il faut profiter de la présence de J. Mori gardien pour refaire le plan et qu'il convient de confier ce travail à quelqu'un bien qualifié. Il a été abondamment avec M. M. Rigouts et Jean, géomètres, qui ont établi un plan dont il lit le détail.

- 1^e. Confection du plan au 1/200 : Une feuille conçue, format 9[°] Aigle,
- 2^e. ↗ d'un répertoire des concessionnaires.

Chaque concession comporte un numéro qui correspond à une ligne dans le répertoire au nom du concessionnaire.

15 jours sont nécessaires pour faire un travail de 900 bonnes conditions par 2 spécialistes ; chaque journée étant de 800^f, le plan reviendrait à 12 000^f. Toutes les fournitures seront prises en charge et comprises dans ce prix.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accorde le frais proposé demandant à ce que ce travail se fasse le plus rapidement possible.

La Cie "S'Orbain et la Scine", à l'acte 3. la prochaine échéance, porte le montant de la prime Ass. Acc. (Pompes) à 6506693,00^f, de 1208 à 3342^f, soit une augmentation de 2137 francs.

Le Conseil approuve le nouveau contrat et vote les crédits qui seront inscrits au budget additionnel (dans lesquels seront compris les deux fonds occasionnés par l'établissement du dit avenant).

La Commune de Montrejeau, à la demande du Directeur du "Centre d'Entraide Français" de Toulouse accepte le principe de se joindre aux communes du Tarn et Garonne en aide à une commune sinistrée de Normandie. Un collecte soit en argent soit en nature sera faite pour cette œuvre au parrainage. Mon lettre sera adressée au Centre d'Entraide pour la suite de l'acceptation de la commune.

- Le Maire propose à ses collègues :
- 1^e. de baptiser le Boulevard de Bassus "la place de l'assouï"
 - 2^e. de faire un carrefour Ferrière à l'Eglise,

M. Blancaut et Blanche demandent le déclassement normal de l'éclairage public de la route de la lampe en face la maison Servat (Route de la Vallée).

La séance est levée à vingt trois heures quarante.

Les membres se réunissent en comité secret, M. le Maire ayant fait évacuer la Salle, pour examiner une demande d'assistance de Mme Dousset dont le Mari est interné à l'hôpital d'Albi et le

Actions diverses

Approuvée, M. Gaudens
5^e du 1^{er} Président

Par des assistance

J^e signe ... Cet établissement avait d'ailleurs en sa possession une loi qui
avait été soumis à l'examen du Conseil dans la précédente session.
Celui-ci maintient ses conclusions, disant que la somme n'est pas
recouvrable attendu que M^{me} Journeby a eu moyen de faire un profit de
moins de son travail dans le 4^e établissement.

Fin de la séance, la partie du jour étant finie, à 14 heures.